

UNIVERSITE DE VALENCIENNES  
ET DU HAINAUT CAMBRESIS

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 MAI 1986

---

Membres présents :

Collège A : Mme VICHY - MM. BOURTON, BRIDOUX, FIOROT, FLORENT, HORLING,  
MORIAMEZ, RAVALARD, SOENEN, TOURNIER, WILLAEYS

Collège B : Melle PLAISANT, Mme MONSALLIER, MM. DEL CAMPO, GADRON, NONGAILLARD,  
OBERT, RAVIART, TISON

Collège ATOS : Mmes CLEUET, FRANCE, AMEUR, MM. BALENGHIEN, DUEZ, CAMUS

Collège étudiants : Melle COUPLET, MM. BUDNIOK, DEFAUX, DELAPORTE, CHANTRY,  
ESPALIEU, PENICHO, RICAU, SENECHAL, VERCAIGNE, LECHIFFLART

Collège des personnalités extérieures :

MM. BODART, Représentant Monsieur le Sénateur-Maire de la ville de  
Valenciennes

Mme LUBRANI, Représentant Monsieur Le GARREC, Président de l'ADEC

M. GUILLAUME, Président du Groupement Patronal Inter Professionnel

M. GRIMALDI, Sénateur

Membres de droit :

M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université

Membres Invités :

MM. CALLEGARI, BLAISE, DECHY, DENIEUL

Membre excusé :

M. BATAILLE

Ont donné pouvoir :

M. NOGACKI à Monsieur GADRON  
M. LOQUET et Madame HIPPOLYTE à M. DEL CAMPO  
M. DELBECQ et M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME  
M. CARPENTIER à M. GRIMALDI  
M. PARENT et M. SZYMUSIAK à M. BODART

---

Ordre du jour :

- I - Projets de statuts de l'IPES et de l'ISTV :
  - II - La politique de formation continue de l'Université
- 

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

- I - Projets de statuts de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes  
(cf. documents distribués)

Monsieur le Président propose de reprendre les statuts distribués lors du dernier Conseil d'Administration et de les comparer avec les modifications statutaires établies à l'issue du Conseil d'UER en date du 9 Mai, distribuées à chaque conseiller au début de la séance.

1. Article 4 : Monsieur le Président propose de commencer par l'article 4, n'ayant pas de remarque à faire sur les articles précédents.

La modification statutaire proposée est retenue. Monsieur SOENEN fait remarquer que dans les départements cités, 3 ont un rôle particulier : le département universitaire du Cambrésis, le département universitaire de Maubeuge et du Bassin de la Sambre et le département de la formation continue, les autres correspondant à des filières d'enseignement existant à l'ISTV.

2. Article 5 : Monsieur le Président fait remarquer que dans les nouveaux projets, un laboratoire a été rajouté, le laboratoire de Génies industriel et logiciel, et que le Conseil Scientifique a émis un avis favorable à l'unanimité moins une abstention à cette création qui, précise-t-il, ne nécessite pas de nouveaux bâtiments à mettre à la disposition de ce laboratoire.

3. Article 7 : Monsieur le Président propose une modification dans la Partie f : 2ème alinéa "Les syndicats représentés et les personnalités nommées à titre personnel sont désignés par les membres élus du Conseil à bulletin secret et au scrutin majoritaire à 2 tours".

A la suite d'une remarque de Monsieur BRIDOUX, l'article 7 est coupé en 2 : une partie concernant les membres élus jusqu'à d et une autre concernant les personnalités extérieures à partir de d et qui devient article 8.

4. Article 8 : divisé comme suit :

- a) Les 4 représentants des collectivités territoriales (...)
- b) les 6 représentants des activités économiques (...)
- c) 2 Personnalités désignées à titre personnel.

Les syndicats représentés et les personnalités nommées à titre personnel sont désignés par les membres élus du Conseil à bulletin secret et au scrutin majoritaire à 2 tours.

5. Article 9 : qui devient article 10 : La modification proposée est retenue : il est donc ajouté, à la fin du 1er alinéa : "et dans un délai maximum de 2 mois".

Monsieur SOENEN explique que ce délai a été porté à 2 mois à cause des vacances d'été.

6. Article 10 qui devient article 11 :

Monsieur le Président explique que la modification apportée résulte d'un problème de préséance.

7. Article 14 qui devient article 15 :

Les modifications proposées sont retenues par le Conseil.

Monsieur le Président propose un ajout à la fin de l'alinéa 9, qui devient : "il représente l'Institut des Sciences et des Techniques de Valenciennes auprès des instances extérieures dans les limites de la réglementation en vigueur."

8. Article 20 qui devient article 21 :

Monsieur le Président propose de modifier le 3ème alinéa de cet article de la manière suivante : "Les délibérations modificatives des statuts sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration de l'Université".

Monsieur le Président propose de passer au vote. Les projets de statuts de l'ISTV sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

II - Projets de statuts de l'Institut d'Innovation et de Promotion Economique et Sociale :

Monsieur le Président rappelle que ces projets ont longtemps été débattus lors du dernier conseil, et se réjouit que le vote du 2 Mai permette de revenir sur ces projets. Ceux-ci, poursuit-il, ont été l'objet d'une longue discussion en Conseil Scientifique car les missions définies dans ces projets de statuts, surtout dans les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 1, font de l'IPES, une Université dans l'Université.

Monsieur le Président s'interroge sur les missions à confier, en réalité, à cet institut car, en considérant que sa suppression permette de résoudre le problème, il ne faut pas oublier qu'il a été créé par un décret du Premier Ministre du 27 Janvier 1986 en même temps que les autres instituts de l'Université, sauf l'I.U.T., ainsi que d'autres instituts dans d'autres universités.

Le Conseil Scientifique propose donc un débat sur des bases nouvelles. Il ne remet pas en cause, pour le moment, l'existence de l'IPES, celui-ci est donc mis en hibernation, mais on modifie les projets de statuts. Les alinéas 3, 4 et 5 définissant les missions sont remplacés par : "cet institut a pour mission de conduire, en liaison avec les autres composantes de l'Université, les actions expérimentales que lui confiera le Conseil d'administration de l'Université".

Monsieur le Président précise que cela sera un moyen de juger de l'intérêt qu'il y a à garder, en définissant des objectifs de façon plus précise, cet institut.

Cependant, ajoute-t-il, cela présente un inconvénient : la structure souhaitée pour conforter la valorisation de la recherche et assurer le transfert technologique ne serait pas mise en place rapidement.

Pour pallier cet inconvénient, le Conseil Scientifique a adopté le texte suivant, à l'unanimité : "Le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis demandent à Monsieur Jean-Pierre CALLEGARI de constituer un groupe de travail qui définira la structure et les modalités de fonctionnement d'un service commun ayant pour mission la valorisation de la recherche et le transfert des technologies. Ce service, associant des universitaires et des personnalités du monde économique, devra être conçu dans le souci de l'efficacité. Cette mission est placée sous le contrôle du bureau du Conseil Scientifique qui demande que les conclusions de ce groupe de travail lui soient remises le 30 juin 1986 au plus tard".

Monsieur le Président ouvre le débat

Monsieur CALLEGARI, qui découvre la proposition, estime qu'elle paraît effectivement intéressante dans le sens des raisons avancées par Monsieur le Président. Il soulève cependant un problème de date car, précise-t-il, si on doit contacter et faire participer des personnalités extérieures, il doute qu'une seule réunion soit suffisante pour proposer éventuellement un statut.

Monsieur le Président propose la modification suivante :

"... sous le contrôle du bureau de Conseil scientifique qui souhaite vivement que les conclusions de ce groupe de travail lui soient remises le 30 Juin 1986", et, pour répondre aux quelques précisions demandées par Monsieur CALLEGARI, explique que le contrôle de la mission a été confié au bureau, car il sera plus facile au chargé de mission de contacter ces personnes et, ajoute, ce bureau a une délégation de l'ensemble du Conseil Scientifique. Mais celui-ci sera chargé d'approuver les propositions après consultation du Bureau et ces propositions des statuts de ce service commun seront examinées en Conseil d'Administration après avis du Conseil Scientifique.

Monsieur MORIAMEZ constate que le Conseil Scientifique a choisi la voie la moins dangereuse et propose de garder l'aspect statutaire initial. Cependant, il estime que cela sera toujours dangereux tant que ce service n'aura pas fait ses preuves. Néanmoins, Monsieur MORIAMEZ, tout en se ralliant à la proposition faite, demande des garanties :

- les noms des 10 personnes composant le bureau du Conseil Scientifique afin de bien vérifier s'ils sont bien représentatifs des différents secteurs scientifiques et sans prédominance d'un secteur par rapport à un autre,
- la possibilité pour le Conseil, au bout d'un an, d'étudier les résultats du service commun organisé par Monsieur CALLEGARI.

Monsieur le Président précise bien que le bureau du Conseil scientifique ne doit pas s'identifier au service commun ni au groupe de travail, qu'il n'est qu'une émanation du Conseil scientifique.

Monsieur HORLING donne la liste des 10 membres composant le bureau du Conseil scientifique.

- Monsieur BLAISE : pour le secteur chimie
- Monsieur BRUNEEL : pour l'électronique
- Madame DOUCHEZ : pour le droit et la gestion
- Monsieur FIOROT : pour les mathématiques
- Monsieur FLORENT : pour la mécanique des fluides et l'énergétique
- Monsieur FLAMME : pour la mécanique des solides
- Monsieur GIUSTO : pour les lettres
- Monsieur Le RAY : pour la communication et les arts plastiques
- Monsieur SOENEN : pour l'automatique, l'informatique et la robotique.
- Monsieur HORLING : pour les langues et civilisations

Monsieur le Président souligne que ce bureau est représentatif de tous les grands secteurs et est formé d'élus du Conseil Scientifique. Il rappelle que le groupe de travail possèdera des personnalités autres que des universitaires et que le Conseil Scientifique, par l'intermédiaire de son bureau, suivra la préparation du service commun dont les statuts reviendront devant le Conseil d'Administration.

Monsieur BRIDOUX a 3 remarques à faire. La première est qu'avant de parler transfert, il faut veiller à garder une certaine qualité dans les enseignements et dans la recherche car il se montre très inquiet sur le problème du développement de la recherche universitaire ; la deuxième est qu'il est d'accord pour mettre en place cette structure horizontale au niveau de l'Université et la troisième est qu'il ne peut pas voter, tout en comprenant les raisons qui animent Monsieur Le Président, des statuts d'un Institut, même avec des modifications quand celui-ci n'existe pas et qu'il n'a pas fait ses preuves.

Monsieur BRIDOUX précise, qu'il ne veut pas gêner le fonctionnement de l'Université, mais qu'il n'a pas encore compris les missions de cet institut, et qu'il ne veut pas voter un blanc-seing.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas un blanc seing dans la mesure où c'est le Conseil d'Administration qui déterminera les missions ponctuelles. Il ajoute que, dans ce service commun qui sera centré sur le transfert des technologies et la valorisation de la recherche, il n'est pas question de mettre en place des formations mais des actions expérimentales de formation et que d'autre part, si on veut expérimenter et juger, il faut d'abord créer, donner une existence légale et voter les statuts.

Monsieur BRIDOUX rappelle que tous les instituts mis en place ont d'abord fonctionné de façon expérimentale.

Monsieur le Président insiste sur le fait que l'Institut existe dans le décret de Janvier 1986, sinon le problème ne se poserait pas.

Monsieur BRIDOUX souhaite alors avoir une garantie : voter ces statuts mais cet ensemble ne fonctionnera qu'après une nouvelle discussion du Conseil d'administration.

Monsieur PHILIPPE constate que les propositions faites lui apparaissent prudentes et sages, bien que certains dangers subsistent. Mais la proposition faite de revenir devant le Conseil d'administration présente pour lui une garantie. D'autres problèmes, poursuit-il, apparaissent cependant comme la situation de la recherche dans l'Université : il faut que lors d'un conseil futur, ce problème soit posé.

Monsieur le Président répond que cela a été discuté en Conseil Scientifique. Monsieur HORLING pourra cependant présenter l'aspect de politique de recherche qui doit reposer sur un bilan et définir les axes de recherche. En ce qui concerne les garanties, Monsieur le Président précise que rien n'empêche le Conseil de voter même préalablement, une motion disant que les projets de statuts de l'IPES seront réétudiés par le Conseil d'administration dans un délai maximum à fixer.

Monsieur TOURNIER demande si, dans cet IPES, sera mis en route un Conseil d'administration.

Monsieur le Président répond que si le Conseil vote les projets des statuts de l'IPES, il faudra faire le point des demandes d'affectation. La mise en place effective se fera en fonction du personnel en place. Si ce conseil existe, le Conseil d'administration donnera, plus ou moins rapidement, des directives ; s'il n'existe pas, il pourra confier des actions à d'autres composantes.

Monsieur MORIAMEZ suggère d'ajouter, comme sauvegarde, l'article suivant dans les statuts : "Le Conseil d'administration de l'Université examinera les résultats de l'expérimentation en cours de l'IPES chaque année".

Monsieur BODART demande si cela n'est pas en contradiction avec le décret.

Monsieur MORIAMEZ répond qu'il y a un problème de calendrier, l'Université a appliqué la loi SAVARY à 80 %, et qu'il reste encore 20 % à parcourir : or, il faut adopter les statuts des 8 composantes sachant que, par cet article de sauvegarde, un vote statutaire peut remettre en question la 8ème avec, éventuellement, un changement de décret.

Monsieur le Président fait remarquer qu'examiner les résultats ne veut pas dire forcément réorienter, remettre en cause.

Monsieur SOENEN remarque que l'introduction de cette modification est possible mais constate qu'il y a un autre moyen plus efficace : le fait que le Conseil d'administration vote le budget.

Monsieur SOENEN ajoute que l'on a donné une vue catastrophique de la recherche, mais qu'il ne faut pas non plus assombrir le tableau : la recherche universitaire est en danger, mais il ne faut pas oublier les résultats obtenus ainsi que la réputation nationale et internationale de certains des laboratoires de l'Université.

Monsieur le Président remercie Monsieur SOENEN de cette mise au point.

Monsieur BRIDOUX remarque que l'Université est jeune, et qu'il se montre inquiet sur le problème de moyens, du manque de postes et d'ATOS.

Monsieur le Président constate qu'il y aura toujours des problèmes de locaux, mais que le tout est de faire en sorte que la pénurie soit partagée par tous.

Monsieur GUILLAUME souhaite que, si les statuts sont votés, il y ait une date déterminée fixée, afin de vérifier les résultats de ce service commun, préfiguration de l'Institut.

Monsieur MORIAMEZ estime qu'il est dangereux de préciser une date.

Monsieur CALLEGARI comprend les réticences des uns et des autres. Il tire les conclusions suivantes du débat : d'une part, les missions que peut lui confier le Conseil d'Administration sont des missions provisoires et limitées, d'autre part, aussi longtemps que le Conseil d'Administration confiera des missions à l'IPES, ce sera sous sa responsabilité, l'IPES n'existant que sur le papier.

Monsieur DEL CAMPO constate qu'il y a un problème de sous-encadrement grave au point de vue postes. Cependant, il soutient la proposition de Monsieur le Président, afin d'assurer la bonne marche de l'Université.

Monsieur OBERT remarque que la proposition de Monsieur le Président possède 2 avantages : l'IPES travaille en collaboration avec les autres composantes, et le Conseil d'Administration forme un 2ème verrou.

Monsieur HORLING fait remarquer que la composition du bureau du Conseil Scientifique est basée sur un grand souci d'équilibre entre les différents cycles, et répond à plusieurs soucis : objectivité, neutralité, grande efficacité et transparence. Il témoigne de sa solidarité à la proposition de Monsieur le Président.

Monsieur le Président propose d'ajouter à la fin de l'alinéa qui devrait remplacer les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 1 : "Ce dernier examinera chaque année les résultats de ces expérimentations".

A la suite de nombreuses remarques, en particulier de Monsieur GUILLAUME et de Monsieur OBERT, le d de l'article 2 est modifié de la façon suivante :

"des personnalités extérieures au nombre de 10 :

- 1 représentant de la région Nord-Pas-de-Calais
- 1 représentant de la ville de Valenciennes
- 1 représentant du Syndicat National des Entreprises de Maintenance et 1 représentant de la C.F.D.T.
- 1 représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie du Hainaut-cambrésis
- 1 représentant du Comité d'organisation des banques et 1 représentant de l'ordre des experts-comptables
- 3 Personnalités à titre personnel".

Il a été prévu de vérifier l'intitulé du Comité d'Organisation des Banques au niveau national.

Monsieur le Président propose d'abord de voter sur le projet de modification des statuts de l'IPES.

Ce projet est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président propose ensuite de voter sur la mission confiée à Monsieur Jean-Pierre CALLEGARI dont l'intitulé subit quelques modifications suite à des remarques de Monsieur TOURNIER et de Monsieur MORIAMEZ :

"Le Conseil scientifique et le Conseil d'administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis demandent à Monsieur Jean-Pierre CALLEGARI de constituer un groupe de travail qui proposera au Conseil scientifique puis au Conseil d'administration la structure et les modalités de fonctionnement d'un service commun ayant pour missions la valorisation et la recherche et le transfert technologique. Ce service, associant des universitaires et des personnalités du monde économique, devra être conçu dans le souci de la qualité et de l'efficacité. Cette mission est placée sous le contrôle du bureau du Conseil Scientifique qui souhaite vivement que les conclusions de ce groupe de travail lui soient remises le 30 Juin 1986".

A la suite d'une question de Madame VICHY, Monsieur le Président précise qu'on ne peut pas confier à une composante verticale des missions qui sont d'évidence transversales à toutes les autres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III - La Politique de formation continue de l'Université :

Monsieur le Président constate que la formation continue évolue : elle apparaît indiscutable bien qu'elle s'avèrera bientôt insuffisante, mais, en outre, elle a maintenant acquis ses lettres de noblesse. De plus en plus d'enseignants, au niveau de l'Université, et des organismes hors de l'Université, y participent.

Il souhaite faire le point sur la formation continue à l'intérieur de l'Université car, de plus en plus, des composantes, (l'I.U.T. l'U.E.R. de Sciences et l'Institut des Sciences Juridiques et de Gestion), s'y sont impliquées et représentent 70 % des activités de formation continue.

Il constate une distorsion entre une gestion pédagogique complètement rattachée à une composante et une gestion matérielle et financière qui n'était pas rattachée à la composante. Il souhaite que les actions pédagogiques qui incombent à une composante soient impulsées et gérées par cette composante.

Il estime donc qu'il faut redéfinir le rôle du service commun de la formation continue. Il servirait de logistique au Vice-Président chargé de la formation continue. Celui-ci devra veiller à la promotion de la formation continue à l'Université, et veiller à la coordination des actions des différentes composantes.

Ce service commun, continue Monsieur le Président, aura aussi pour missions d'assurer la prospection, la responsabilité pédagogique et la gestion d'actions qui ne sont pas du domaine de compétence d'une seule composante ainsi qu'aider, sur leur demande, les composantes non dotées de leurs propres services de formation continue. Il aura donc une structure légère, par exemple, 1 Directeur, 1 Secrétaire et 1 Dactylo.

Monsieur BRIDOUX s'interroge sur ce que devient le CEPPE, ses moyens et ses fonds. Il insiste aussi sur l'indispensable cohérence des composantes vis-à-vis de l'extérieur.

Monsieur le Président souligne que ce sera le rôle du Vice-Président et qu'il s'agit bien d'un point essentiel.

Monsieur SOENEN remarque que la formation continue est une activité qui met chaque institut en relation avec les entreprises et est donc essentielle pour le transfert des technologies et la mission d'assistance technique. Il approuve la remarque de Monsieur BRIDOUX sur la cohérence des composantes tout en laissant apparaître, dans la concertation, la diversité de l'Université. Il remarque que la part du 1,1 %, dans le budget de la formation continue, qui devrait être la plus importante devient la part congrue de ce budget au profit d'actions financées, conventionnées avec l'Etat, la Région.

Monsieur le Président estime que la part du 1,1 % devrait augmenter de façon spectaculaire si les composantes assuraient leur prospection. Il cite le budget 1985 :

- 1,1 % pour le CEPPE, hors UER, représentent : 84 382 F
- actions de même type de l'I.U.T. : 256 420 F et pour les sciences : 206 240 F.

Cet ordre de grandeur, estime-t-il, montre qu'il y a un gros effort à faire dans ce domaine. Il est certain qu'on se tourne de plus en plus vers les subventions de l'Etat et de la Région, et que le 1,1 % va de plus en plus vers des organismes non rattachés à l'Education Nationale.

Monsieur PHILIPPE souhaite commencer le débat par un bilan de ce qu'a été dans l'Université la formation continue et le CEPPE en particulier. Il considère qu'un autre rôle peut être ajouté à ce service, l'analyse et la perception des besoins en fonction des objectifs prévus dans les accords de formation continue.

Il souhaite, à partir du bilan, préciser les besoins de la région et des hommes de la région. Cela demande l'adaptation du contenu de la formation en tenant compte des aspects pédagogiques.

Monsieur le Président souligne que l'aspect de formation continue au sens de formation générale devrait être la mission essentielle du CEPPEPES.

Monsieur PHILIPPE souhaite que, dans ce domaine, l'Université apporte un plus.

Monsieur le Président estime qu'il ne faut pas penser uniquement à une formation tournée strictement vers l'efficacité immédiate.

Monsieur FLORENT considère que la formation continue ne se contente pas d'une politique régionale ou nationale mais s'ouvre au niveau international.

Monsieur MORIAMEZ confirme que tout nouveau produit sur le marché international comprend une facette formation permanente liée au service après-vente. D'autre part, il ajoute qu'il y a un mouvement extérieur dont il faut tenir compte : pour la première fois, le milieu patronal reconnaît qu'il y a un niveau de culture générale à posséder. Il poursuit en remarquant que nous sommes dans une région économique particulièrement touchée, et possédant de nombreux analphabètes.

Monsieur MORIAMEZ énumère les aspects qui vont caractériser la formation continue dans l'Université, un aspect prospectif sur les besoins pédagogiques et un aspect concurrence interne et concurrence externe. Le Vice-Président de la formation continue aura donc plusieurs rôles : relation avec les autres entreprises et recherche de cohésion interne.

Monsieur SOENEN pense que la coopération internationale au niveau de la formation continue est quelque chose à mettre en place progressivement et en liaison directement, soit avec les entreprises, soit avec les universités étrangères.

Il considère que l'Université est démunie face aux problèmes que Monsieur PHILIPPE a soulevés. Les chefs des petites entreprises et même les salariés ne sentent pas ce besoin : il cite même le cas des salariés ATOS de l'Université dont les demandes de formation sont peu nombreuses.

Monsieur le Président, sur ce dernier point, est d'accord, mais estime que les offres faites sont inexistantes.

Monsieur CALLEGARI pense qu'il faut d'abord avoir une politique de formation permanente, et estime que la compétition possible entre les divers instituts n'est pas si mauvaise que cela.

Monsieur le Président pense que l'Université doit avoir un rôle relais en ce qui concerne la formation universitaire, lorsqu'il y a des problèmes cruciaux, fondamentaux pour la Région; elle n'a pas à faire de la formation d'illettrés, mais de la formation de formateurs pour que ceux-ci puissent adapter leur pédagogie, afin de lutter contre l'analphabétisme.

Monsieur DECHY, pour répondre à Monsieur BRIDOUX, dit que tous les comptes sont à sa disposition, et qu'il est prêt à fournir toutes les explications nécessaires sur la gestion du CEPPEPES.

Monsieur BRIDOUX répond qu'il pose le problème du redéploiement des moyens.

Monsieur DECHY dit que le CEPPEPES sera ce que le Conseil d'administration en fera : la tâche urgente est donc de définir les missions du Service commun, et lui donner les moyens d'assumer ces missions. L'essentiel est d'apparaître uni, vis à vis de l'extérieur et d'établir une coordination à l'intérieur entre les différentes composantes.

Il ajoute qu'il faut se pencher sur le fonctionnement du CEPPEPES, notamment au point de vue du personnel : prospector demande du temps, et qu'il faudra recruter du personnel pour assumer la prospection.

Monsieur le Président répond que des personnes ont été recrutées pour assumer ces tâches et qu'elles ne l'ont pas fait, il en résulte que l'on arrive à 1,5 millions de charges pour cette année, en ce qui concerne les emplois gagés.

Monsieur DEL CAMPO considère qu'il y a 2 parties importantes dans la formation continue, l'une le problème économique, l'autre le problème social. Ce dernier point lui semble le plus important : il faut préparer les formateurs et cela entre dans les missions de l'Université.

Monsieur CAMUS remarque, suite au constat de Monsieur SOENEN sur le manque de candidat du personnel ATOS à une formation continue, que tous les chefs de service n'ont pas la même politique; de plus il constate qu'il n'est pas normal que le personnel de l'Université doive payer son inscription à toute formation. De même, il n'est pas non plus normal, pour ce personnel, de ne pas disposer d'heures pour y assister.

Monsieur le Président précise que cela sera discuté en Commission du Personnel, tout en remarquant que la motivation de formation continue n'est pas la même pour tous.

Monsieur TOURNIER estime que pour le personnel de l'Université, la motivation est moindre que dans le milieu industriel. Il demande si, en Commission du Personnel, ce point de vue peut être pris en compte pour l'attribution des primes et une planification du système.

Monsieur le Président répond que la Commission a déjà entamé la discussion à ce sujet, et que le débat est loin d'être fini.

Monsieur TOURNIER demande, en ce qui concerne le niveau des formations, à quel niveau doit se situer l'intervention de l'Université, et comment va se faire le relais avec les autres organismes.

Monsieur DECHY répond que se met en place une politique académique de formation continue : le rôle de l'Université est donc un rôle d'harmonisation.

Monsieur le Président estime que le fait de partager les missions ne signifie pas pour autant qu'il y ait collaboration.

Monsieur TOURNIER considère que le service de la formation continue doit être un service "chef d'orchestre", qui doit aussi veiller aux relations avec les autres services.

Monsieur BOURTON regrette l'absence de chiffres et de la liste des formations réalisées à l'Université, car il pense que tout le monde n'est pas au courant de toutes celles-ci. Il soulève le problème de l'information sur les demandes, les demandeurs, les organismes et le marché.

Madame MONSALLIER propose l'établissement d'une plaquette, par le monde économique, de leurs demandes et de leurs désirs, et que l'Université, à l'intérieur de chaque composante, rédige une plaquette d'offres, constamment révisée à partir des demandes.

Monsieur CALLEGARI considère qu'il manque une information mutuelle, ainsi qu'une définition claire de la politique de l'Université : ce qu'elle fera ou non et comment elle le fera.

Monsieur le Président avant de clore ce débat d'ordre général, qui avait pour but d'ouvrir le problème, rappelle les différents points posés :

- faut-il s'orienter vers une formation continue responsabilisant davantage les composantes ?
- La compatibilité des actions finalisantes en formation continue avec les possibilités en hommes de l'Université.
- La politique des postes gagés avec ses avantages et ses inconvénients.

Il propose aux différents membres du Conseil de réfléchir à ces différents points pour un futur débat et lève la séance.